

PRESIDE CE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;

VU le décret n° 22/PR du 30 Janvier 1968 portant formation du Gouvernement Provisoire et les textes subséquents;

VU la loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;

VU les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés;

VU les avis émis par le Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 26 Mars 1968;

VU la transmission de dossiers effectuée le 1er Avril 1968 par le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

D E C R E T E :ARTICLE 1ER - Sont rejetés les recours en grâce formés par les condamnés ci-après désignés :BHOUE Thomas Codjo Francisco Louis - né en 1940 à Ouidah - Condamné le 25 Mars 1966 à 5 ans d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -- Recours du 25 Octobre 1966 -OGOUDIKPE Kotchelou dit Joseph - né en 1937 à Pobè - condamné le 26 Septembre 1966 à 3 ans d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -- Recours du 5 Septembre 1967 -ADJANOU Néguinsi - né en 1926 à Lélé-Ouémé (Abomey) - condamné le 12 Mai 1967 à 3 mois d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Cotonou -- Recours du 29 Mai 1967 -AGBOTON Souldon Honoré - né le 26 Mai 1925 à Cotonou - condamné le 2 Juin 1967 à 50.000 frs d'amende par la Cour d'Appel de Cotonou -- Recours du 24 Août 1967 -LOHOSSOU Mindedji dit Agnongnon - né en 1908 à Yénaoua (Porto-Novo) - condamné le 1er Juillet 1960 à la peine de travaux forcés à perpétuité par la Cour d'Assises du Dahomey, peine commuée à 20 ans de T.F. par décret n° 64-II4/PR-MJL du 31/10/64 -- Recours du 10 Mars 1966 -BANGO Joseph -né en 1946 à Paouignan (Savalou) - Condamné le 14 Avril 1967 à un mois d'emprisonnement et 20.000 frs d'amende par la Cour d'Appel de Cotonou -- Recours du 24 Avril 1967 -ARTICLE 2 - Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié aux susnommés par les soins du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou.

Fait à Cotonou, le 30 Avril 1968

Par le Président
de la RépubliqueAmpliationsProc.Rép. I- MJL.....2
Proc.Gén. I- Intéressés 6
J.O.-R.D. I- P.R..... 4
Chef. Gt. I- C.S.M..... 2
SGG..... 4- Ministères 10
Gde.Chanc.I- C.S..... 6
DGAJL.....2 -Dtion Stat. 2Lt-Colonel Alphonse ALLEY